



# Déclaration liminaire

## CAP CPIP 25 janvier 2012

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

L'installation de cette nouvelle commission administrative paritaire est l'occasion pour la CGT de présenter la conduite qui animera les représentants du personnel.

Avec 6 points et demi de progression par rapport au scrutin de 2007, **53 % des bulletins exprimés pour un taux de participation de 70 %**, nous exigerons de l'administration qu'elle mesure à sa juste valeur le degré de confiance que les CPIP ont placé dans la poursuite de l'action des représentants de la CGT.

Si nous mesurons les efforts de recrutement des dix dernières années dans la filière, nous les mettons toutefois en regard de l'augmentation incroyable des charges de travail liées à la politique pénale insensée conduite dans le même temps.

Un des problèmes majeurs auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, en pleine période d'austérité budgétaire, est l'inconséquence avec laquelle le gouvernement, aiguillonné par l'administration, a multiplié les réformes.

Ces réformes incessantes, avec une nouvelle priorité affichée tous les trois mois, sans moyens pour y répondre, créent un malaise énorme dans la profession.

Le premier semestre de l'année 2011 a été marqué par un conflit sans précédent et d'une ampleur inégalée dans le monde judiciaire tant l'incompréhension entre le pouvoir politique et les professionnels de la justice est immense.

Un an après le discours du président de la République à Saint-Nazaire nous pouvons vous affirmer que les plaies restent à vif dans les SPIP.

L'invention d'un diagnostic à visée criminologique est une réponse technocratique ridicule.

Vouloir l'imposer par un management au forceps aggravera le sentiment de défiance des personnels de terrain à l'égard de la hiérarchie et de l'administration.

263, rue de Paris - Case 542 - 93514 Montreuil cedex  
Tél. : 01.48.18.82.42 ou 82.32 ou 32.56  
Fax : 01.48.18.82.50

E-mail : [ugsp@cgt.fr](mailto:ugsp@cgt.fr) / Site internet : [www.ugsp-cgt.org](http://www.ugsp-cgt.org)

Face à la multiplication des charges et des contraintes de travail, nous exigeons plus de moyens humains pour pouvoir exercer nos fonctions dans des conditions raisonnables. Tous les rapports nous ont donné raison et nous avons convenu, dans le cadre de l'élaboration d'organigrammes, de travailler sur la base d'un nombre de dossiers suivis par agent.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il est grand temps que l'administration se mette à tenir les engagements qu'elle prend devant les représentants des personnels.

**Forte d'une légitimité renforcée, la CGT exigera de l'administration des réponses claires et rapides aux préoccupations des personnels.**

Nous n'accepterons pas les tergiversations, les incohérences et les approximations qui ont jalonné l'année 2011 : tripatouillage du tableau d'avancement, incapacité à gérer la mobilité, retard pris dans la gestion de la réforme statutaire...

**Au chaos dans lequel les services se trouvent propulsés par les innovations législatives incessantes s'ajoutent les erreurs et menaces qui pèsent sur la gestion de la carrière des agents.**

**Cette situation génère un contexte social délétère et si, sur des sujets aussi importants que les organigrammes, la cartographie des SPIP ou les critères de mobilité, la CGT Pénitentiaire n'obtient pas de l'administration des engagements à la hauteur des attentes des personnels, alors nous prendrons toute notre place dans la contestation d'orientations aujourd'hui déconnectés de nos quotidiens professionnels.**

Montreuil, le 25 janvier 2012